

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Délibération N°6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre

Le Onze Décembre à 19 heures

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 5 Décembre 2024 s'est réuni,
à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire
publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES, pouvoir à M. GIRONDE
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M.
BODIN. M. FERBOS
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée :

- Commune de LAPALISSE : Mme AUBIN, pouvoir à Mme Annie de CHABANNES

Absente :

- Commune de LAPALISSE : Mme PERICHON

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président propose de modifier les tarifs
actuellement pratiqués à la Médiathèque Pays de Lapalisse, la
grille tarifaire et les modalités de prêt suivantes s'appliquant à
compter du 1er janvier 2025 :

1 – Tarifs d'abonnement

A partir du 1/01/2025 :

	Abonnement complet – valable 1 an de date à date livres, magazines, CD, DVD, jeux (tous supports)	
	Communauté de Communes *	Extérieur
Adulte	15,00 €	25,00 €
Enfant (jusqu'à 14 ans inclus)	Gratuit	12,00 €
Étudiant /Demandeur d'emploi**	11,00 €	15,00 €
Temporaire (valable 1 mois)	9,00 €	
Écoles / Associations	Gratuit	
Assistants maternels / assistants familiaux	Gratuit	

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	23
VOTANTS :	24

OBJET :

MÉDIATHEQUE
MODIFICATION DES TARIFS

* Tarif Communauté de Communes s'appliquant aux personnes résidant dans l'une des 14 communes du Pays de Lapalisse : Andelaroche, Barraix-Bussolles, Bert, Billezois, Droiturier, Isserpent, Lapalisse, Le Breuil, Périgny, Servilly, Saint-Christophe, Saint-Etienne-de-Vicq, Saint-Pierre-Laval, Saint-Prix.

** Sur présentation d'un justificatif

Tarifs actuels (jusqu'au 31/12/2024) :

	Abonnement simple livres et magazines (documents imprimés)		Abonnement complet livres, magazines, CD, DVD, jeux (tous supports)	
	Communauté de Communes *	Extérieur	Communauté de Communes *	Extérieur
Adulte	12,00 €	18,00 €	15,00 €	25,00 €
Enfant (jusqu'à 15 ans non inclus)	7,00 €	9,00 €	10,00 €	12,00 €
Étudiant /Demandeur d'emploi (sur présentation d'un justificatif)	8,00 €	12,00 €	11,00 €	15,00 €
Temporaire (valable 1 mois)	6,00 €		9,00 €	
Écoles / Associations	24,00 €	31,00 €	29,00 €	39,00 €

Les modifications portent sur :

- suppression des abonnements « simples »
- gratuité pour les enfants résidant sur le territoire de la Communauté de Communes, avec précision de l'âge (jusqu'à 14 ans inclus)
- gratuité pour les assistants maternels et familiaux, et les écoles ou associations (gratuité déjà pratiquée pour les assistants maternels et les écoles mais ne figurant pas dans les précédentes délibérations tarifaires ; étendue aux assistants familiaux et associations).

2 – Tarifs des services (inchangés)

- Internet : 0,80 € la ½ heure - 1,50 € l'heure
- Photocopie/Impression noir et blanc : A4 : 0,25 € et A3 : 0,50 €
- Photocopie/Impression couleur : A4 : 0,45 € et A3 : 0,90 €
- Scan : Gratuit
- Atelier Informatique « grand parcours » : 10 € le parcours
- Atelier Informatique « court parcours » : 5 € le parcours
- Brochure « J'apprends le numérique » : 5 €

3 – Règles de prêt : volume et durée (inchangées pour l'abonnement complet, suppression de l'abonnement simple)

- abonnement complet : 25 documents pour 3 semaines

4 – Divers (inchangés)

- carte perdue : 5 € (émission d'une nouvelle carte de lecteur en cas de perte par l'utilisateur)
- pénalités de retard : 0,30 € par semaine et par document en retard
- moyens de paiement acceptés : chèque, espèces, carte bancaire

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de mandater Monsieur le Président pour mettre en place cette nouvelle grille tarifaire à compter du 1er Janvier 2025.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 20 DEC. 2024
Publié ou Notifié
le : 12 DEC. 2024
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"